



## Dette sans reconnaissance de dette.

Par **massi66**, le **30/12/2013 à 18:50**

bonjour voici près de 3 ans j'ai eue une petite amie ,a l'époque je pratiquer la bourse en ligne j'ai eue perdu et gagner un jours en discutant avec mon amie j'ai proposer a celle ci d'investir en ligne si elle voulait investir pour gagner quelques sous mais sans l'obliger et en lui précisant que je pouvais aussi perdre ou gagner mais bien sur ce moment la je ne pensais pas perdre ,ors quelques temps après nous nous sommes séparé et quand elle a souhaiter récupérer son argent j'ai fini par lui avouer avoir tout perdu le mien et le sien (25000€) qu'elle avait investit et j'ai perdu près de 100000€ en tout. Ensuite j'ai changer de régions et après 3 ans s'est présenter chez moi (un gendarme) m'informant oralement qu'une plainte a été déposer a mon encore mais sans plus de précisions et j'ai donc ensuite été convoquer pour une déposition ,ors ce qui m'inquiète c'est qu'a partir du moment ou je dépose je reconnais implicitement qu'elle m'a donner ce chèque que j'ai investis pour elle sur mon compte ,donc je ne sais pas si je dois déposer ou prendre d abord quelques conseils car les écrits reste les paroles s'en vont je ne voudrais pas signer des déclarations qui pourrait ensuite m'être reprocher..... de plus je n'ai aucune preuve du contenu de sa plainte pour savoir de quelle façon je peux me défendre ,car de toute évidence suis au rsa je ne travaille pas et ne pourrais sans doute jamais lui rendre son argent même si j'estime qu'elle en connaissait le risque et qu'il n'y avait de toute façon entre nous aucune reconnaissance de signer .....suis devenue suite a ça très anxieux .....merci de me donner votre point de vue de juriste ainsi que la marche a suivre.CRDT